

Renouvellement des CNU

Les mandats des CNU s'achèvent fin octobre 2023.

Des élections auront lieu cet automne pour les renouveler et le calendrier vient juste d'être publié.

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/Cand_elections_cnu2023.htm

D'après l'arrêté relatif à l'élection,

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047324823>

(calendrier en annexe 1)

les chercheurs qui voudraient être inscrits sur les listes électorales n'ont que jusqu'au 7 avril minuit pour en faire la demande auprès de l'établissement universitaire tutelle de leur UMR.

Les sections CNU 25 et 26 ont des missions importantes pour notre communauté, et ils sont le dernier élément qui nous relie nationalement, quand les modes de fonctionnement des universités et établissements d'enseignement supérieur ne cessent d'accroître leur hétérogénéité.

Chaque section CNU est collégiale, et rend compte de ses activités grâce aux bilans annuels publiés dans la Gazette, Matapli, et sur les sites cnu25.emath.fr et cnu26.emath.fr.

Il est important que chaque section CNU soit un juste reflet des communautés qu'elle représente pour l'équité de ses travaux, et que des profils variés viennent l'animer.

L'avancement de grade (passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle pour le corps des maîtres de conférence, à la première classe et à la classe exceptionnelle pour le corps des professeurs) est octroyé pour l'ensemble des enseignants-chercheurs pour moitié par les établissements et pour moitié au niveau national, sur proposition de chaque section CNU pour le contingent qui lui est alloué.

Ainsi, des menaces sur le contingent d'avancement de grade national (proposé par les sections CNU) ont été déjouées lors de cette mandature, grâce à une mobilisation active de l'ensemble des sections CNU, mais ces menaces n'ont pas disparu, l'autonomie (réelle ou supposée...) des établissements justifiant, dans cette logique, un transfert intégral des prérogatives de gestion de carrière.

Concrètement, sur les 8 dernières années (2015-2022), il y a eu 1767 promotions en 25 et 26, dont 1011 sur proposition des sections CNU. Le déséquilibre est encore plus fort sur l'ensemble des promotions CNU25 et des grades MCF26 (60% au titre du contingent national, alors que les quotas de promotions sont distribués à part égale entre CNU et établissements). On ne peut donc que légitimement s'inquiéter d'une future situation où les seuls établissements décideraient des promotions, qui pourrait conduire à perdre encore 15 à 20% supplémentaires des promotions possibles.

Les mises en place erratiques du RIPEC et du Repyramidage conduisent à épuiser les évaluateurs (locaux comme nationaux !) dont les avis sont seulement consultatifs, les décisions étant prises par des chefs d'établissement souverains : l'évolution de ces procédures doit susciter la vigilance de tous.

Ainsi, que vous soyez directement concernés ou non par les évaluations du CNU, il importe de défendre l'existence d'instances collégiales disciplinaires, et c'est une excellente raison de vérifier son inscription sur les listes électorales, de s'intéresser au renouvellement de nos deux sections à travers de potentielles candidatures, et surtout de voter à l'automne !

Fabienne Comte et Fabrice Planchon.

Dates clés :

- Demande d'inscription sur les listes électorales pour les chercheurs avant le 7 avril (en spécifiant la section CNU de rattachement dans sa demande)
- 12 mai, date limite des demandes de rectification des listes électorales (toute catégorie d'électorat)
- Dépôt des listes avant le **13 juillet 2023**.
- Votes par courrier postal (matériel envoyé aux établissements) à partir du 4 septembre et au plus tard le **13 octobre minuit**, le cachet de la poste faisant foi (*on ne pensait plus avoir à utiliser cette formule !*).
- Dépouillement des votes les 6 et 7 novembre et publication des résultats le **13 novembre** (*il manquera encore les membres nommés pour la première session de qualification !*).